

# PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET PATRIMOINE BÂTI

## RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

### Avant-propos

Le projet interrégional « Performance énergétique et patrimoine bâti » animé par l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement (R.E.D.) s'est développé autour de la question initiale de la mise en œuvre des objectifs de performance énergétique et d'intégration des énergies renouvelables dans le bâti patrimonial, qu'il soit classé ou non. C'est en effet une définition large qui a été retenue pour la notion de patrimoine bâti : elle inclut bien sûr les patrimoines classés et inscrits à l'inventaire, mais aussi le patrimoine traditionnel, dans la mesure où de nombreux bâtiments non classés contribuent largement à la qualité du cadre de vie et constituent même, dans de nombreux villages ou quartiers, des éléments clés de leur attractivité.

On pourrait croire que ces échanges et ces réflexions ont été induits par la seule directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments. Mais dans les faits, nous sommes victimes des modes de vie et de consommation adoptés depuis de nombreuses années.

Nous ne devons pas chercher des réponses ponctuelles à une directive qui serait perçue comme uniquement conjoncturelle : le questionnement posé ici s'inscrit dans la durée et son intensité ira en augmentant. Les objectifs de réduction de 20% d'émission des gaz à effet de serre et de consommation énergétique, et celui de production de 20% d'énergie renouvelable semblent bien ne pas pouvoir être atteints à l'échéance espérée de 2020. Il faudra une action plus forte, plus rapide.

Comment conjuguer les caractéristiques patrimoniales d'un bâti traditionnel, classé ou non, et l'imposition de normes contemporaines standardisées pouvant s'avérer inadéquates par rapport à ces caractéristiques ? Quelle politique adopter pour concilier les nécessités du présent et les richesses du passé dans une perspective durable ? Ces questions appellent des réponses ouvertes qui associent nos modes de vie aux réflexions.

L'enjeu est en effet global. D'une part, le patrimoine est un élément important d'une société européenne malmenée par une mondialisation aux effets souvent réducteurs en matière culturelle. D'autre part, l'habitat traditionnel joue un rôle important dans la dynamique des territoires et sa sauvegarde participe grandement à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des villes et villages. Ce constat donne au thème abordé une dimension territoriale qui doit aussi mobiliser les énergies.

Les recommandations et propositions présentées ci-après sont le fruit de diverses rencontres organisées par R.E.D. dans le cadre de travail de son Atelier Transfrontalier ATEAR-Nord. Des conférences interrégionales organisées à Beckerich (L) et à Briey (F) en 2008 ainsi qu'à Namur (B) en 2009 en ont constitué la trame, et plusieurs réunions du Groupe de Travail constitué pour ce projet en ont aussi rythmé le déroulement.

Ces recommandations sont à appréhender en tenant compte de la dimension interrégionale du projet, qui induit inévitablement des contextes administratifs et réglementaires distincts, même s'ils répondent à des approches assez semblables. Elles ne doivent pas rester lettre morte. Dans son champ de travail européen, R.E.D. s'en fera certes le porteur, que ce soit auprès de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe ou de leurs Etats et Régions.

Nous espérons aussi que vous vous en saisissez pour inscrire au mieux le patrimoine bâti et sa protection dans les réponses que notre société apportera aux défis climatiques et énergétiques dans les prochaines décennies.



### RURALITE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT

association internationale **R.E.D.**  
rue des Potiers, 304, B-6717 Attert  
tél. : +32 63230490 – fax : +32 63230499  
red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org

## RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

## A. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION

Dispositions générales**Constat**

*Le patrimoine bâti constitue, par sa nature même, une expression concrète du développement durable. Il en illustre notamment le principe d'exploitation mesurée des ressources locales et celui de recyclage à travers ses réorganisations ou affectations successives.*

*Le patrimoine bâti, qu'il soit protégé ou non protégé, est un élément important de l'attractivité des territoires et de leur compétitivité. Sa gestion sur un territoire est un élément clé de la réussite d'un projet de développement adapté aux spécificités locales.*

**Propositions**

01. Inscrire dans les réglementations nationales, régionales et/ou communales que les réponses aux défis climatique et énergétique devront respecter la qualité patrimoniale des bâtiments concernés et prendre en compte leurs spécificités. Dans le cadre d'une nouvelle affectation d'un bâtiment patrimonial, le programme devra, par des mesures adaptées, intégrer une vision d'usage à long terme et l'évolution du contexte énergétique.
02. Mettre en œuvre des opérations pilotes croisant performance énergétique et respect du patrimoine, menées sur base de diagnostics énergétiques adaptés et accompagnées, dans un cadre contractuel entre autorités et opérateurs publics ou privés, de prescriptions de travaux appropriés.
03. Conditionner les incitations financières pour les travaux d'économie d'énergie au respect de l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés.
04. Octroyer des aides pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique à des projets ayant fait l'objet d'un audit adapté.
05. Favoriser une politique de subsides d'aide à la définition des projets (audit encadré, conseil) par rapport à une politique d'aide aux installations et/ou aux matériaux.

Dispositions spécifiques pour les bâtiments protégés**Constat**

*L'objectif climatique à atteindre est global et la part des bâtiments de cette qualité est minime dans la genèse des problèmes rencontrés et dans leur solution.*

**Propositions**

06. Appréhender les questions patrimoniales et énergétiques propres à chaque bâtiment dans le cadre d'une approche interdisciplinaire afin d'y déterminer les priorités à respecter.
07. Actualiser les mesures de protection par rapport aux enjeux contemporains de performance énergétique, par exemple par une relecture des éléments clés à protéger.
08. Développer une politique de primes spécifiques pour la prise en charge du surcoût de travaux d'amélioration de la performance énergétique engendré par le respect de la qualité patrimoniale

Dispositions spécifiques pour les bâtiments de qualité patrimoniale non protégés, y compris les bâtiments traditionnels ayant valeur d'ensemble**Constat**

*Le bilan énergétique global de ces bâtiments est le plus souvent satisfaisant et les modèles mathématiques existants n'en répercutent pas suffisamment les qualités.*

**Propositions**

09. Identifier les bâtiments et ensembles non protégés ayant valeur d'accompagnement en lien avec le programme de développement communal. Des « cartes communales de qualité patrimoniale » peuvent être des supports de cette démarche.
10. Pour les bâtiments ainsi répertoriés, identifier les éléments clés à préserver pour sauvegarder la valeur de ce bâti dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique. Une sensibilisation spécifique (ex. : pour les fermes traditionnelles, respect des caractéristiques agrogéographiques et de la lecture des ouvertures), assistée de conseils, devra accompagner le dialogue entre les propriétaires et les instances de décision.
11. Développer une politique de primes spécifiques pour la prise en charge du surcoût de travaux d'amélioration de la performance énergétique engendré par le respect de la qualité patrimoniale et eu égard à leur positionnement en terme d'aménagement du territoire durable.

## **RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS**

### **B. SENSIBILISATION, FORMATION ET RECHERCHE**

#### Information et sensibilisation

12. Sensibiliser, en priorité les jeunes, à une approche globale du développement durable dans le domaine du logement (réflexion sur le niveau de confort souhaité, le comportement,...) et non uniquement centrée sur les aspects techniques et matériels.
13. Organiser les actions de sensibilisation des élus et des professionnels à un niveau intercommunal à travers la diffusion d'informations sur des expériences positives innovantes réalisées notamment dans le cadre de projets de restauration.

#### Formation

14. Faire connaître et compléter les formations existantes de spécialisation aux questions énergétiques des bâtiments patrimoniaux protégés ou non, y compris dans le domaine de l'aide à la décision des maîtres d'ouvrage (cahier des charges,...).
15. Favoriser la constitution de pôles de compétence et de réseaux de conseillers aux particuliers, d'architectes du patrimoine et de spécialistes énergétiques dans les bâtiments patrimoniaux.
16. Former les acteurs des administrations ainsi que les auditeurs énergétiques aux spécificités des bâtiments patrimoniaux.
17. Etablir, à une échelle suprarégionale, un répertoire d'artisans formés aux spécificités des bâtiments patrimoniaux et aux techniques anciennes adaptées aux pratiques contemporaines.

#### Recherche

18. Favoriser la recherche et l'innovation concernant les techniques et les produits d'économie d'énergie compatibles avec la préservation du patrimoine.
19. Développer des opérations pilotes innovantes éventuellement dans un cadre déréglementé.
20. Développer l'étude du bâti ancien pour adapter les règles sur les économies d'énergie à leurs particularités et établir une approche de solutions par typologie.
21. Développer des outils informatiques permettant d'affiner les audits énergétiques du bâti ancien et d'en améliorer la modélisation.
22. Améliorer la diffusion des résultats des recherches grâce à la création d'un réseau de centres de recherche sur ces thèmes.
23. Développer un réseau d'acteurs de terrain autour de pratiques et de réalisations à dimension plus opérationnelle.

**Un projet de l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement (R.E.D.)**

**avec le soutien :**

- **de la Région wallonne (B)**
- **de l'Union Régionale des CAUE de Lorraine (F)**
- **du Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg (L)**

Coordination : Patrice Collignon, directeur, R.E.D.

